



Mémoire présenté au

**Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les
influences religieuses**

Penser librement

Clarifier le religieux, pour solidifier la laïcité

Présenté par :

Vincent Vallée

Consultant en politique publique
Coordonnateur du projet *La différence québécoise*
et auteur de l'ouvrage du même nom

À titre personnel

2025

Sherbrooke, Québec

Table des matières

Introduction	3
Genèse historique et affirmation nationale de la laïcité au Québec	3
Le Québec contemporain : une nouvelle réalité.....	5
Rapport du Canada face à la gestion du pluralisme religieux	6
Origines des populations immigrantes	12
Laïcité et phénomènes religieux contemporains	13
Des clarifications conceptuelles.....	15
Angles morts : les groupes religieux.....	16
Recommandations	17
Conclusion.....	17

Introduction

Le présent mémoire est déposé dans le cadre des travaux du comité de réflexion sur l'application de la Loi sur la laïcité de l'État. Il s'inscrit dans un contexte marqué par une série de débats récents sur la place de la religion dans l'espace public, la neutralité des institutions et les tensions autour du vivre-ensemble. L'affaire Bedford, les réactions à la nomination d'Amira Elghawaby, ainsi que les bouleversements géopolitiques à l'échelle mondiale ont ravivé des interrogations légitimes sur la portée réelle du principe de laïcité au Québec.

Alors que le Québec a historiquement mené une démarche de sécularisation profonde et volontaire, sa conception de la laïcité reste mal comprise, souvent caricaturée, et parfois contestée dans l'espace canadien. Ce mémoire repose sur l'idée que la laïcité québécoise mérite d'être clarifiée, renforcée et actualisée, non en la durcissant, mais en l'élargissant : pour être cohérente et effective, elle doit s'appliquer non seulement aux religions traditionnelles, mais aussi à d'autres formes contemporaines de dogmatisme moral qui, sans être religieux au sens classique, exercent une pression réelle sur la liberté de conscience individuelle et collective.

Pour ce faire, le mémoire propose une lecture historique du rapport entre le Québec et la religion, un examen comparatif avec le cadre canadien, une analyse des réalités sociales et démographiques contemporaines, ainsi qu'une réflexion conceptuelle sur le phénomène religieux. Il se conclut par une série de recommandations visant à renforcer la consistance et l'effectivité de la laïcité dans une perspective résolument québécoise.

Genèse historique et affirmation nationale de la laïcité au Québec

Dans la discussion publique, l'on associe généralement la laïcité québécoise à l'avènement de la Révolution tranquille. L'histoire est toutefois plus nuancée : dès la Conquête, l'Église catholique a servi d'institution centrale en l'absence d'un État québécois autonome, offrant services sociaux, éducation et repères culturels. L'alliance entre le clergé et l'Empire britannique qui survient par la suite a été faite pour des raisons stratégiques : l'Église obtenait le maintien de ses privilèges, tandis que l'Empire s'assurait de la loyauté des Canadiens français. Mgr Joseph-Octave Plessis illustre cette doctrine à travers son récit de la « Conquête providentielle ».

La séparation entre l'Église et l'État fut par la suite une revendication importante des Patriotes. Suite à l'échec de leur projet politique, l'Empire britannique a instrumentalisé l'Église pour freiner le mouvement nationaliste canadien-français. Le rôle de l'Église reste ambivalent : institution de contrôle politique, mais aussi garante de la survie culturelle, communautaire et sociale.

La *survivance* de la deuxième moitié du XIXe siècle a reposé sur un compromis : préserver la culture canadienne-française en contrepartie d'une subordination politique. Au début du siècle suivant, l'Église a connu un déclin progressif, marqué par l'émergence de figures laïques issues d'un courant malheureusement encore trop peu connu, mais fondamental dans notre histoire : le personnelisme¹. Des figures telles que Michel Chartrand, Lionel Groulx et Fernand Dumont, croyants et laïques ont émergé et contribué à la transition vers un État québécois sécularisé.

Cet élément est fondamental dans la compréhension de la laïcité du Québec, notamment du fait que laïcité n'opposait pas la croyance individuelle, mais constituait un code de conduite, précisément une *éthique* et rupture avec le cléricalisme dominant de l'époque : le clergé catholique. C'est une posture résolument républicaine qui s'opposait à la concentration du pouvoir et un mélange des pouvoirs spirituel et politique.

La Révolution tranquille a consacré ce processus de sécularisation, opérant une décléricalisation du pouvoir tout en préservant une part d'héritage culturel. De son propre consentement, l'Église a délaissé le politique pour se recentrer sur sa mission spirituelle et sociale. La nationalisation de l'éducation à travers la création du ministère de l'Éducation et la réforme du système hospitalier ont permis de consacrer la sécularisation comme l'embryon d'une laïcité comme principe structurant du vivre-ensemble. Toutefois, la mémoire de la Révolution tranquille a été largement oubliée dans les débats contemporains.

L'évolution qui a mené à notre compréhension contemporaine de la laïcité doit désormais composer avec une réalité sociale en pleine transformation, marquée par de nouvelles dynamiques démographiques, culturelles et politiques, dont la prise en compte est essentielle à une action législative éclairée et efficace.

¹ Jean-Philippe Warren et E.-Martin Meunier, *Sortir de la « Grande noirceur » : L'horizon « personneliste » de la révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2002.

Le Québec contemporain : une nouvelle réalité

Le Québec des années 2000 s'inscrit dans de nouvelles réalités démographiques, marquées par une baisse de natalité et une augmentation de l'immigration. Cette situation soulevait de nouvelles questions concernant la gestion du pluralisme religieux. Cette période a été ponctuée par la « crise des accommodements raisonnables », lorsque plusieurs affaires médiatisées ont mis en lumière la difficulté de concilier le principe d'égalité civique avec certaines pratiques religieuses ou culturelles jugées incompatibles avec les normes communes. Le flou juridique entourant ces demandes favorisait un climat de polarisation sociale.

Pour y répondre, le gouvernement du Québec a créé, en 2007, la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement*, coprésidée par Gérard Bouchard et Charles Taylor. Le rapport « Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation » (ci-après Rapport Bouchard-Taylor) prônait une laïcité dite « ouverte », mais échouait à établir une distinction claire entre sécularisme et laïcité. L'absence d'un cadre normatif précis qui a suivi ce rapport a entretenu l'insatisfaction, menant finalement à l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État en 2019.

Aujourd'hui, une nouvelle génération, certes moins nombreuse que les cohortes précédentes, accède à la vie active au Québec. Ces jeunes ont été éduqués et socialisés dans un Québec désormais largement sécularisé, où le catholicisme représente un héritage culturel, principalement transmis par le récit oral des aînés. Leur rapport au religieux s'inscrit désormais dans un contexte de pluralisme, marqué par la coexistence de diverses traditions spirituelles issues de l'immigration.

Les dernières années ont par ailleurs été marquées par la réémergence de tensions internationales qui ne peuvent être détachées des situations locales de gestions du pluralisme religieux. L'intensification du conflit israélo-palestinien qui a repris en octobre 2023, ainsi que les heurts entre communautés hindoues et sikhes à Brampton (Ontario) en novembre 2024, a illustré une imbrication croissante entre dynamiques géopolitiques mondiales et réalités locales canadiennes et québécoises. Une analyse rigoureuse des enjeux liés au phénomène religieux exige de prendre en compte la transnationalisation des appartenances religieuses et ses effets sur la cohésion sociale dans les sociétés d'accueil.

Au Québec, les éléments soulevés dans le rapport Bedford publié en octobre 2024 font leur apparition dans cette période de bouleversements géopolitiques au Moyen-Orient, et ont ramené à l'avant-scène la question du vivre-ensemble religieux. Ce contexte a conduit à la mise sur pied du présent comité de réflexion. Ces événements récents illustrent le défi permanent d'articuler la

neutralité institutionnelle de l'État avec le respect des droits individuels et collectifs fondamentaux dans une société pluraliste en transformation.

Mais ces tensions, bien qu'ancrées dans le contexte québécois, ne prennent tout leur sens qu'en les replaçant dans le cadre étatique et idéologique canadien, où le rapport à la laïcité, à la religion et au pluralisme suit une tout autre trajectoire.

Rapport du Canada face à la gestion du pluralisme religieux

Bien que la Loi sur la laïcité de l'État ne s'applique officiellement qu'à l'intérieur de nos frontières, ses répercussions politiques et médiatiques les dépassent largement, particulièrement dans l'espace médiatique et politique anglo-saxon. Une étude récente² portant sur le traitement médiatique des lois 21 et 96 a révélé que sur une période de quatre ans (entre 2019 et 2023), le *Montreal Gazette* a publié 631 articles d'opinion à leur sujet, dont une majorité exprimait une tonalité négative, avec comme thème principal, les accusations de racisme et de discrimination.

Ce cadrage critique a trouvé écho non seulement dans les médias anglo-canadiens, mais également internationaux de renom tels que *The New York Times*³, *The Guardian*⁴ ou la *BBC*⁵. La discussion publique canadienne a atteint par moments des sommets, tel que lors d'un débat en anglais des chefs fédéraux de 2021, l'animatrice a assimilé la Loi 21 et les politiques linguistiques québécoises à des pratiques racistes. D'autres observateurs ont osé comparer la Loi 21 aux lois de Nuremberg⁶,

² Félix Mathieu. et Alina Hart, *Representations of the Quebec nation through reactions to Bills 21 and 96: an analysis of editorials and Op-eds in English-language media*. *Frontiers in Political Science*, 2024.

³ Dan Bilefsky et Nasuna Stuart-Ulin, *A Quebec Ban on Religious Symbols Upends Lives and Careers*, *New York Times*, le 7 mars 2020.

⁴ Tracey Lindeman, *'It shut all my doors': how a Quebec law banning religious symbols derails women's careers*, *The Guardian*, le 7 novembre 2019. Le site web du journal *The Guardian* a par ailleurs une section dédiée au Québec. Elle semble accorder un intérêt particulier aux questions du pluralisme religieux sur notre territoire. Voir <https://www.theguardian.com/world/quebec>.

⁵ Jessica Murphy, *Quebec Bill 21 : Is it OK for public servants to wear religious symbols?*, *BBC*, le 17 juin 2023.

⁶ Antoine Lacroix, *Loi 21: un avocat fait un lien avec les nazis*, *Le Journal de Montréal*, le 4 décembre 2020.

à du nettoyage ethnique⁷, au suprémacisme blanc⁸, à un racisme profondément enraciné⁹ ou encore à des violences contre des personnes juives et sikhes¹⁰.

La démesure de ce discours ambiant représente une interférence avec la capacité d'autodétermination du Québec, c'est-à-dire, sa capacité à faire un choix pour lui-même en toute liberté. Ils contribuent, au Québec, à alimenter des discours à la fois autodénigrant et ceux que l'on qualifie souvent de *Québec bashing*, auprès de groupes n'ayant pas les références communes sur l'histoire religieuse du Québec, alimentant incompréhensions mutuelles et une division « eux-nous » entre les néo-québécois et les Québécois issus de générations plus anciennes¹¹. Cela alimente une situation de polarisation interne qui nuit inévitablement à l'intégration à la nation québécoise.

Au niveau politique, elle met le Québec dans une position d'ambivalence où, tout en assumant pleinement ses responsabilités de cohésion sociale et de neutralité institutionnelle, il se voit constamment soumis à se justifier face à une stigmatisation morale de la part de l'ensemble canadien et plus largement anglo-saxon, qui méprend ses aspirations sociales et culturelles distinctes. Ce phénomène revient à disqualifier une spécificité nationale en la ramenant à une prétendue infériorité morale et comportementale.

Pour comprendre la profondeur de ce désaccord, il est essentiel d'examiner la nature même du régime canadien, en particulier son rapport à la laïcité. Le Canada se réclame volontiers d'une neutralité religieuse, minimisant comme décoratifs ou anecdotiques certains symboles tels que la monarchie constitutionnelle, le titre de « Protecteur de la foi »¹² porté par Charles III, ou encore le préambule de la Loi constitutionnelle de 1982 affirmant « la suprématie de Dieu ». Or, loin d'être superficiels, ces symboles traduisent en réalité une conception profondément différente du pouvoir : la Couronne canadienne n'est pas simplement un artifice historique. Elle constitue un principe structurant du régime, fondé sur une légitimité transcendante (non pas immanente) où l'autorité

⁷ Agence QMI, [Projet de loi sur la laïcité: le maire de Hampstead évoque un « nettoyage ethnique »](#), Le Journal de Montréal, le 5 avril 2019.

⁸ Voir Marie-Christine Fiset, [Déclaration de Greenpeace Canada sur la Loi 21 du Québec](#), Greenpeace, le 13 décembre 2021. Greenpeace a modifié son communiqué depuis sa publication. Le communiqué original se trouve toutefois [sur les archives du Web](#).

⁹ Agence QMI, [Un candidat à la chefferie du PQ dépose une plainte contre une journaliste de la CBC](#), Le Journal de Montréal, le 8 juin 2020.

¹⁰ Ehab Lotayef, [Québec's discriminatory Law 21 could start a new chapter of violence](#), Ricochet, le 25 juin 2020.

¹¹ Des situations préoccupantes sont rapportées dans Jean-François Lisée, [Identité anti-québécoise](#), Le Devoir, 24 février 2024.

¹² L'évolution du pays, l'amène désormais à évoluer lui aussi, parlant désormais du protecteur « des fois ».

souveraine émane symboliquement d'une source divine. Ainsi, alors que la laïcité québécoise repose sur un principe clair de séparation institutionnelle et normative entre le religieux et le politique, la monarchie canadienne maintient au contraire un lien symbolique fort et intentionnel avec une dimension religieuse, révélant une conception radicalement différente, voire opposée, de ce que peut être un État « laïque ». Cette différence de fond explique en grande partie l'incompréhension persistante à laquelle le Québec fait face au sein de l'ensemble canadien.

La nomination d'Amira Elghawaby à titre de représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie illustre concrètement cette conception radicalement différente du rapport entre l'État et la religion. En effet, l'un des rapports déposés par Mme Elghawaby préconisait l'instauration d'un seuil minimal de présence confessionnelle pour favoriser explicitement la nomination de membres de la communauté musulmane au sein d'établissements scolaires. Cette approche traduit une vision communautariste assumée, fondée sur une reconnaissance institutionnelle directe des appartenances religieuses, qui serait tout simplement inconcevable dans le cadre québécois de la laïcité. Cette divergence fondamentale souligne de manière exemplaire que l'État canadien ne se contente pas de symboles religieux superficiels : il favorise activement une structuration de ses institutions autour d'identités confessionnelles, révélant ainsi une logique qui diverge profondément de celle du Québec.

Il convient de mentionner que le multiculturalisme canadien s'est progressivement constitué en doctrine d'État. Inscrit dans la Loi sur le multiculturalisme et reconnu comme principe interprétatif constitutionnel à l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, il combine une force normative et politique, notamment par un financement significatif d'initiatives à tendances communautaristes. Ce modèle tend à imposer cette conception précise du pluralisme uniformément aux provinces, y compris le Québec. Cette approche représente un mode de gestion de la diversité qui s'inscrit dans la tradition historique canadienne privilégiant le cloisonnement des groupes communautaires ou culturels, au détriment de la construction d'un espace commun.

Ce modèle entre en rupture avec la trajectoire distincte qu'a suivie le Québec, dont la conception du vivre-ensemble repose sur des principes de tendance républicains inspirés des lumières françaises¹³ et une prise de distance marquée à l'égard du religieux.

¹³ Voir Danic Parenteau, *Précis républicain à l'usage des Québécois*, Montréal, Fides, 2014.

L'Institut de recherche sur le Québec a récemment publié un ouvrage intitulé *La différence québécoise : un modèle de liberté, d'égalité et de coopération*¹⁴, qui brosse un portrait des distinctions entre le Québec et le reste du Canada, notamment en matière de vivre-ensemble et de pluralisme religieux. Cette recherche montre que l'approche québécoise en matière de diversité ne peut être comprise qu'à la lumière de certaines spécificités historiques et culturelles qui lui sont propres.

D'abord, nos données indiquent que le Québec est la société la plus éloignée du religieux en Amérique du Nord, tant sur le plan des croyances que des pratiques. Les Québécois ont une moins grande croyance en Dieu, et comportent une plus forte proportion d'athées¹⁵. Ils sont moins pratiquants et plus sceptiques des phénomènes surnaturels¹⁶ que les autres Canadiens. Ils rapportent une posture sociale et politique plus éloignée de la religion. On constate cette situation dans l'attitude à l'égard de la diversité sexuelle (LGBT)¹⁷, l'avortement¹⁸, l'aide médicale à mourir et le nombre nettement plus élevé d'unions libres¹⁹. Les Québécois seraient également moins nombreux à juger qu'il faut faire plus d'effort pour accommoder les minorités religieuses²⁰. L'appui aux dispositions de la Loi sur la laïcité de l'État est également beaucoup plus important au Québec²¹. Au niveau du vivre ensemble concret, Montréal semble se distinguer par une baisse du taux de crime haineux, contrairement à Toronto²².

Il est intéressant de noter que, bien que le reste du Canada soit globalement moins favorable aux dispositions de la loi sur la laïcité, l'opinion publique y est plus nuancée que ne le laissent croire

¹⁴ Vincent Vallée, *La différence québécoise : Un modèle de liberté, d'égalité et de coopération*, Institut de recherche sur le Québec, 2025.

¹⁵ EKOS Politics, *Panel Recruitment & Religion Survey*, Tableau de données de sondage, 24 novembre 2022.

¹⁶ Les Québécois rapportent moins voir de Yéti/bigfoot/sasquatch qu'ailleurs en Amérique du Nord selon le Selon le Bigfoot Field Researchers Organization, Geographic Database of Bigfoot/Sasquatch Sightings & Reports, 2024, voir <https://bfro.net>. Sur les phénomènes surnaturels voir aussi Lia Lévesque, *Sondage Léger Marketing : Les Québécois seraient plus sceptiques que les Canadiens*, Le Devoir, 28 octobre 2002.

¹⁷ Vincent Vallée, tel que cité, pp. 34-35.

¹⁸ *Ibid.* p. 25.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 19-20.

²⁰ Boussole Électorale, *Combien d'efforts devrait-on faire pour accommoder les minorités religieuses au Canada?*, graphique présenté par Radio-Canada, 5 mai 2011.

²¹ Jean-Marc Léger, Jacques Nantel, Pierre Duhamel et Philippe Léger, *Le code Québec : les sept différences qui font de nous un peuple unique au monde*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2021, p.140.

²² Service de police de la Ville de Montréal, *Rapport d'activités 2021*, Rapport d'activité annuel, 8 juin 2022.

les prises de position politiques et médiatiques et présente à une forte division dans l'opinion publique²³.

Cette différence s'inscrit dans un contraste plus profond : le rapport des Québécois au religieux se distingue nettement de celui des autres Canadiens. Sur plusieurs aspects, les données révèlent une prise de distance marquée à l'égard de la religion. Ce phénomène semble témoigner non seulement d'une sécularisation avancée, mais aussi d'une relation historiquement ambivalente, voire douloureuse, du Québec face au fait religieux. La meilleure connaissance de ces différences profondes entre le Québec et le Canada peut certainement enrichir et appuyer empiriquement les volontés du législateur qui vise agir à l'égard phénomène religieux.

Les questions touchant l'immigration et l'intégration sont elles aussi intéressantes, puisqu'elles se distinguent de celle qui prévaut pour les religions. Plusieurs données présentent des indications intéressantes en matière d'intégration. La représentation des minorités visibles à l'Assemblée nationale est plus fidèle à la réalité que celles des parlements de Toronto et d'Ottawa²⁴. L'Institut de la statistique du Québec rapportait également que le taux d'emplois des minorités visibles était plus élevé au Québec qu'en Ontario, et ce, bien que les immigrants qui s'installent au Québec soient moins diplômés que ceux qui s'installent dans le reste du Canada²⁵. La différence concernant l'intégration à l'emploi est encore plus prononcée pour les femmes immigrantes.

Des données révèlent une mixité sociale nettement plus élevée à Montréal que dans les deux autres principales métropoles canadiennes, Toronto et Vancouver. Ainsi, seulement 1,7 % des quartiers montréalais présentent une concentration culturelle suffisamment marquée pour être qualifiée d'« enclaves ethniques », comparativement à 23 % des quartiers à Toronto et 21 % à Vancouver²⁶.

²³ Yannick Dufresne et Gilles Gagné, *La religiosité et la question des « valeurs québécoises »*, Procureur général du Québec, *La laïcité : le choix du Québec : Regards pluridisciplinaires sur la Loi sur la laïcité de l'État*, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, 2021, pp. 274-276.

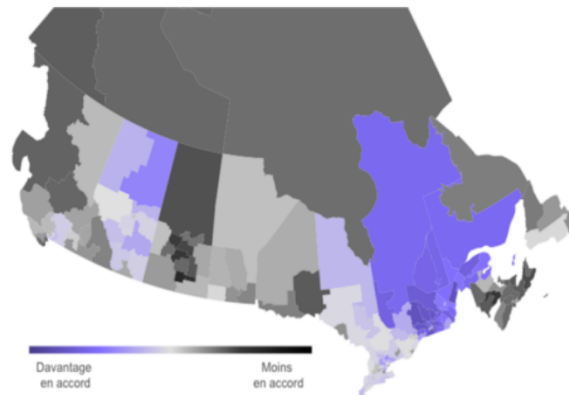
²⁴ Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle, *Représentation des minorités visibles parmi les personnes élues lors des élections générales du Québec 2022*, Étude sur les élections générales de 2022, octobre 2022 ; Jerome H. Black et Andrew Griffith, *Do MPs represent Canada's diversity?*, Policy Options, 7 janvier 2022.

²⁵ Institut de la statistique du Québec, *Les titulaires d'un grade universitaire : situation au Québec et comparaisons canadiennes*, 25 janvier 2024. Le taux inférieur de diplômés pourrait s'expliquer par la proportion canadienne de demandeurs d'asile accueillis par le Québec. Voir notamment : Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec*, décembre 2022.

²⁶ Daniel Hiebert, *Au Canada, les quartiers ethniques ne sont pas des ghettos, conclut une étude*, Institut de recherche en politiques publiques, 19 août 2015.

Bien que la situation concernant l'immigration dans ces villes continue d'évoluer, l'ampleur de l'écart qui sépare Montréal des deux métropoles canadiennes indique une différence qui dépasse largement l'anecdotique dans l'évolution des dynamiques du vivre-ensemble au sein de ces métropoles. En somme, si l'accueil et l'ouverture sont des traits souvent attribués à l'ensemble des Canadiens, la mixité semble quant à elle caractériser la spécificité québécoise. Cette mixité implique un certain niveau de convergence sociale, politique et culturelle et nécessite un cadre clair pour le vivre-ensemble.

D'autres différences sont pertinentes à souligner. Les Québécois semblent plus exigeants que les autres Canadiens à l'égard des immigrants. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, des données issues de la Boussole électorale de 2011 démontrent que les Québécois seraient les plus nombreux au Canada à vouloir que les futurs immigrants connaissent l'une des deux langues officielles²⁷.



Réponse à l'énoncé : « Parler l'anglais ou le français devrait être une condition pour immigrer au Canada », Boussole électorale, Radio-Canada, 2011.

De plus, le taux de rétention plus élevé au Québec²⁸ s'explique selon la professeure de politique publique spécialisée en immigration Catherine Xhardez, par le plus grand niveau d'exigence du système d'immigration québécois par rapport à ceux du reste du Canada, notamment en matière linguistique.

Considérer le Québec selon une perspective collective, permet de réaliser que l'effort des Québécois s'inscrit dans une perspective commune, notamment à travers un niveau plus élevé

²⁷ Boussole électorale, *Parler l'anglais ou le français devrait être une condition pour immigrer au Canada*, Graphique présenté par Radio-Canada, 5 mai 2011.

²⁸ Statistique Canada, *Variation provinciale des taux de rétention des immigrants, 2022*, rubrique le Quotidien, 14 février 2024, tel que rapporté dans Lila Dussault, *Les immigrants de plus en plus nombreux à rester au Québec*, La Presse, 15 février 2024.

d'impôts et d'action de sa puissance publique. L'État du Québec offre les services les plus généreux au Canada²⁹. Ce modèle incite de nombreux futurs Québécois à choisir de venir s'installer au Québec. Cette interaction entre le nouvel arrivant et l'État du Québec est au fondement de notre contrat social. Selon cette perspective, la Nation québécoise considère ses parties non pas comme des clients³⁰, mais comme des citoyens à part entière, qui inscrivent leurs efforts dans son histoire et dans l'édification d'un État-nation.

Ce rapport contrasté entre, d'une part la religion et, d'autre part, les nouveaux arrivants, illustre que les Québécois ont peu à voir avec le portrait xénophobe et raciste présenté dans le récit anglo-saxon. Lorsque ces deux questions sont prises à part l'une de l'autre, on constate bien qu'il existe une distance entre les Québécois en général et la religion, mais une volonté plus grande de proximité à l'égard des nouveaux arrivants qui s'illustre notamment par de meilleures opportunités et une inclinaison vers la mixité sociale. Comme dans un modèle républicain d'inspiration française, les Québécois semblent en contrepartie se montrer plus exigeants, mais démontrent en retour une générosité collective plus grande à travers le pouvoir de l'État.

Origines des populations immigrantes

Parmi les spécificités québécoises se trouve un élément rarement évoqué, mais incontournable dans la compréhension de l'évolution dynamique des trajectoires québécoises et canadiennes. Il s'agit de la composition de l'immigration qui façonne et continuera de façonner sur un avenir prévisible la question du vivre ensemble et de l'organisation du pluralisme.

Le Québec reçoit une plus forte proportion d'immigration issue de l'espace francophone, c'est-à-dire de la France, du Maghreb, d'Haïti, du Liban et de l'Afrique de l'Ouest³¹ qu'ailleurs au Canada. Dans les autres provinces canadiennes, le taux d'immigration est beaucoup plus élevé en provenance du continent asiatique, de pays tels que l'Inde, les Philippines et la Chine.

Cette configuration démographique entraîne avec elle des situations et des défis d'intégration spécifiques. La présence plus importante de populations issues de pays à majorité musulmane au

²⁹ Voir notamment Alain Noël, *L'autre révolution tranquille du Québec*, Policy Options, 3 avril 2023 ; Mario Polèse, *Le miracle québécois : récit d'un voyageur d'ici et d'ailleurs*, Montréal, Boréal, 2021 ; Stéphane Paquin, et Xavier Hubert Rioux, *La Révolution tranquille 60 ans après : Rétrospective et avenir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2022.

³⁰ Récemment, la chaîne McDonald's déployait une stratégie de publicité mondiale fondée sur le slogan : « Venez comme vous êtes ».

³¹ Statistique Canada, *Population immigrante selon certains lieux de naissance, la catégorie d'admission et la période d'immigration*, Visualisation des données du Recensement de 2021, 26 octobre 2022.

Québec, par rapport au reste du Canada, amène inévitablement des spécificités quant à la manière d'organiser la diversité religieuse et de mettre en œuvre de la laïcité.

Ainsi, non seulement, le Québec a ses aspirations et son intérêt propre, mais l'évolution de l'immigration amène elle aussi des situations particulières. Pour cette raison, le Québec ne peut aborder l'organisation du vivre ensemble sur son territoire de la même manière que les autres États fédérés au Canada et plus largement en Amérique du Nord. Il doit, en ce sens, agir dans le respect de son intérêt et de ses aspirations nationales.

C'est dans cette perspective que la laïcité québécoise prend tout son sens, en tant que réponse politique aux défis posés par une diversité croissante et par certains phénomènes religieux contemporains.

Cette situation, qui inscrit le Québec à la fois dans l'espace canadien et dans les dynamiques géopolitiques mondiales, invite à remettre en perspective certaines conceptions répandues et à repenser en profondeur la manière d'aborder la laïcité et, plus largement, le phénomène religieux au cœur même de notre législation.

Laïcité et phénomènes religieux contemporains

Nos discussions quotidiennes et collectives donnent généralement l'impression que la laïcité représente une opposition à la religion. Elles donnent parfois même l'impression d'incarner une forme d'« athéisme d'État ». Or, cette conception est erronée, puisque l'athéisme représente lui-même un système de croyances, et l'imposer reviendrait à contrevenir au principe même de neutralité que la laïcité entend garantir.

En tant que telle, la laïcité ne s'oppose pas aux religions : elle s'oppose en réalité au **dogmatisme moral**, c'est-à-dire à la volonté d'imposer à tous une vérité morale unique. Ce dogmatisme peut se manifester de façon institutionnelle, par le **cléricalisme**, qui instrumentalise le pouvoir politique à des fins morales ou sociales, par le **fanatisme**, une forme d'aveuglement éthique qui peut nier la liberté de conscience et d'expression d'autrui. Le dogmatisme moral entre indéniablement en rupture avec les valeurs communes du Québec et donc avec son contrat social.

Dans l'histoire occidentale, la laïcité s'est développée pour prévenir les conflits religieux et garantir un cadre de vie commune. Toutefois, la notion de « religieux » ne se limite pas nécessairement au divin ou au sacré. En effet, le professeur en science politique Marc Chevrier suggère que le Canada

s'est lui-même doté d'une religion civile fondée sur le culte des droits individuels³². Cette conception, bien qu'influente, ne fait pas l'unanimité. Au Québec, si les droits individuels sont considérés comme fondamentaux, ils s'articulent avec des droits collectifs, incluant ceux de la Nation québécoise. C'est cet équilibre entre droits individuels et collectifs qui caractérise l'approche québécoise et lui donne sa cohérence propre.

Aujourd'hui, la fonction d'encadrement des conflits par la laïcité demeure cruciale face à l'émergence de dogmes moraux sécularisés. Comme le souligne Mathieu Bock-Côté dans *Le multiculturalisme comme religion politique*³³, certains courants contemporains peuvent fonctionner comme des croyances sécularisées, avec leur propre fonctionnement, incluant des tabous, prescriptions, blasphèmes et interdits. Cette « guerre culturelle », qui se présente en opposant des camps souvent dits « Woke » à d'autres, plus conservateurs, partage des similarités structurelles importantes avec les conflits religieux du passé.

Le multiculturalisme, en tant que doctrine, représente non seulement un principe d'organisation de la différence culturelle, mais repose également sur une certaine vision du bien. Qui plus est, la manière dont il peut être appliqué dans certaines politiques publiques peut dériver vers une forme de dogme moral. Lorsqu'il se présente comme une vérité imposée, insensible aux valeurs communes ou à la liberté de conscience, il entre en contradiction avec les fondements de la laïcité. Cette situation peut conduire à des formes de censure, de marginalisation ou de zèle moral excessif de la part d'acteurs institutionnels, au détriment du pluralisme nécessaire à la démocratie.

On peut même parler d'**impérialisme moral** : une forme de pouvoir qui, au lieu de s'imposer par la force, agit sur des sentiments paralysants, tels que la culpabilisation³⁴ ou la honte. Ce pouvoir peut être exercé par certaines élites locales (clergé, notables ou intellectuels) ou par des acteurs sociaux (organisations institutionnelles ou militantes). D'une manière ou d'une autre, il affaiblit l'autonomie politique et culturelle des populations en imposant une norme morale contraignante, voire dominante.

Aujourd'hui, le droit positif ne prévoit pas les cas qui relèvent d'un dogmatisme moral non religieux, même lorsque celui-ci compromet la liberté de conscience. Or, si l'on veut réellement préserver cette liberté, il est essentiel de bien définir la notion de « religion » et plus largement du « phénomène religieux ». Ceux-ci ne se limitent pas aux religions traditionnelles, mais peuvent

³² Marc Chevrier, *Le fondamentalisme des droits, religion civile du Canada?*, Association québécoise d'histoire politique, 1997.

³³ Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, Le débat, 2015.

³⁴ J'illustre ce phénomène dans Vincent Vallée, *Assujettir par la culpabilité*, L'Aut'journal, 3 mai 2024.

aussi prendre la forme de systèmes de croyances sécularisées. Émile Durkheim définit les phénomènes religieux comme « des croyances obligatoires, connexes de pratiques définies qui se rapportent à des objets donnés dans ces croyances »³⁵. Il définit son corolaire, la religion, comme « un ensemble plus ou moins organisé et systématisé de phénomènes de ce genre »³⁶. Ceux-ci comportent un aspect cognitif (le mythe) et un aspect comportemental (le rite). Selon Durkheim, une religion n'a pas nécessairement une puissance divine transcendante. En élargissant notre compréhension du religieux au-delà des formes traditionnelles, cette conception apporte une assise plus solide à la laïcité et renforce sa capacité à répondre aux défis actuels du pluralisme et du dogmatisme.

Pour évoluer favorablement et s'inscrire dans une perspective favorisant l'intérêt de la Nation québécoise³⁷, la laïcité québécoise doit tenir compte de cette réalité. Elle doit demeurer un rempart contre le dogmatisme moral, quel qu'en soit le visage, et devenir un vecteur de liberté face à toute tentative d'imposition dogmatique, d'où qu'elle provienne : religieuse, idéologique ou identitaire. Elle doit permettre de protéger à la fois les droits individuels et les aspirations collectives du peuple québécois. C'est la raison pour laquelle, la laïcité doit elle-même être comprise en symétrie avec cette conception du phénomène religieux.

Des clarifications conceptuelles

Une laïcité qui focalise son action sur les symboles court à l'impasse. En évacuant les comportements concrets au profit d'une lecture strictement perceptuelle, elle compromet sa cohérence politique et normative.

C'est sans doute l'une des faiblesses principales du rapport Bouchard-Taylor. En qualifiant la situation de « crise de perception »³⁸, les commissaires ont proposé d'agir sur des éléments eux-mêmes symboliques — comme les signes religieux — plutôt que de reconnaître les tensions bien réelles soulevées par certains comportements dans l'espace public.

³⁵ Émile Durkheim, *De la définition des phénomènes religieux*, Journal sociologique, 2002, p. 19.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Celle-ci peut se définir comme le fait de garantir la pérennité et la vitalité de son existence et sa capacité à réaliser ses aspirations. Voir Vincent Vallée, *Nés pour un petit pain : Garantir l'intérêt national du Québec à l'intérieur et au-delà de la fédération*, Mémoire présenté au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne, 2024.

³⁸ Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p. 19.

La portée du déplacement du réel vers l'image est fortement limitée. Pire : il crée un refoulement politique qui risque de ressurgir sous forme de dérives. L'exemple de la Commission canadienne des droits de la personne associant les congés religieux tels que la fête de Noël à des formes de discrimination³⁹ est emblématique de cette sécularisation forcée, qui n'apaise personne et ne favorise ni l'inclusion ni la paix civile.

À cela s'ajoute un autre effet pervers : l'effacement progressif du patrimoine commun. Le changement de noms de rues, la disparition des noms religieux dans nos écoles ou hôpitaux, la remise en question de la croix du mont Royal ou la fermeture d'églises classées comme monuments historiques ne relèvent pas de l'exigence laïque. La laïcité ne commande pas l'oubli : elle encadre l'avenir, elle n'efface pas l'héritage.

Réduire la laïcité à une simple neutralisation des signes religieux, c'est en oublier la finalité : protéger la liberté de conscience et encadrer les comportements — non pour homogénéiser les convictions, mais pour permettre la coexistence dans un cadre commun qui ne soit pas dicté par une quelconque tradition religieuse.

Angles morts : les groupes religieux

Le passé douloureux du Québec explique en partie l'ambivalence et la sensibilité entourant les débats sur la religion. Mais le Québec évolue, et cette période désormais derrière nous, nous enseigne l'importance de garder un dialogue apaisé pour assurer une application juste de la laïcité, à l'image des Québécois.

Contrairement à certaines perceptions, les groupes religieux ne constituent pas en soi un obstacle à la laïcité. Ils peuvent même devenir des partenaires précieux, dès lors qu'ils respectent le principe fondamental du refus du dogmatisme moral. Les enseignants du groupe de professeurs magrébins dissident de l'école Bedford l'ont illustré de manière exemplaire.

D'ailleurs, le gouvernement avait mis sur pied, durant la pandémie de COVID-19, une table de dialogue avec les organisations religieuses. Une telle initiative pourrait être réactivée et utilisée à son plein potentiel en abordant sereinement, avec les acteurs concernés, les enjeux délicats que soulève la mise en œuvre de la laïcité.

³⁹ Commission canadienne des droits de la personne, *Document de réflexion sur l'intolérance religieuse*, octobre 2023.

Afin de traduire ces constats en mesures concrètes, voici une série de recommandations destinées à renforcer l'effectivité, la cohérence et la portée civique de la laïcité au Québec.

Recommandations

La première recommandation vise à repenser la laïcité dans un cadre sécularisé où **la religion est considérée comme toute idéologie qui pourrait prendre la forme d'un dogmatisme moral, d'un cléricanisme ou d'un fanatisme.**

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de réorienter la réflexion sur la laïcité, non pas uniquement autour de la religion au sens classique, mais plus largement autour du phénomène du dogmatisme moral. Vivre sa foi dans la paix et le respect d'autrui ne pose aucun problème au vivre-ensemble ; inversement, les tensions sociales peuvent tout aussi bien émerger de postures idéologiques ou identitaires non religieuses, mais animées par la même prétention à détenir une vérité morale exclusive. C'est pourquoi nous proposons **d'élargir la compréhension du phénomène religieux**, et, par conséquent, **la portée de la laïcité** au-delà des lieux communs, en l'abordant comme une manifestation plus large de croyances normatives absolues, qu'elles soient théistes, athées ou idéologiques. Une telle approche permettrait de recentrer la laïcité sur un objectif : un partage entre la responsabilité civique, fondée sur une *éthique*, qui s'adresse à tous les citoyens, qu'ils soient croyants, athée ou militants de convictions idéologiques diverses.

Cette conception doit s'inscrire dans les institutions publiques et particulièrement les lieux où l'on forme les citoyens du Québec. En ce sens, le système d'éducation québécoise, primaire, secondaire, collégial et universitaire, représente l'endroit qui doit privilégier la cultivation de la laïcité. L'émancipation individuelle des citoyens, à travers la liberté de conscience et plus précisément, le développement d'une pensée citoyenne axée sur l'atteinte d'un équilibre entre une humilité intellectuelle et un scepticisme sain. Autrefois désignée sous le nom de pensée critique.

En matière de vivre ensemble, nous proposons d'inscrire la laïcité dans le contrat social du Québec, comme condition au plein accès à la citoyenneté. Elle deviendrait ainsi une responsabilité civique qui vise tous les Québécois, sans égard à leur croyance ou leur origine.

Conclusion

La laïcité ne saurait reposer uniquement sur l'État : elle s'inscrit dans un projet politique plus grand, à la hauteur de nos aspirations collectives. Un État-Nation ne s'édifie qu'à travers l'action de ses

citoyens. Or, le sens québécois de la collectivité est au cœur de ce qui nous distingue non seulement du Canada, mais aussi du reste du monde. Cela implique une exigence partagée. Car une souveraineté réelle ne peut s'exercer pleinement que si elle respecte la hauteur des responsabilités qui lui reviennent. Dans notre cas, celles-ci reposent sur la liberté, l'égalité et la solidarité.

Bibliographie

Bock-Côté, M., *Le multiculturalisme comme religion politique*, Le débat, 2015.

Bouchard, B. et Taylor, C., *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 2008.

Chevrier, M., *Le fondamentalisme des droits, religion civile du Canada?*, Association québécoise d'histoire politique, 1997.

Chevrier, M., *Les religions auprès de la cité : Le droit politique de la laïcité*, Médiaspaul, 2024.

Dufresne, Y. et Gagné, G., *La religiosité et la question des « valeurs québécoises »*, Procureur général du Québec, *La laïcité : le choix du Québec : Regards pluridisciplinaires sur la Loi sur la laïcité de l'État*, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, 2021.

Durkheim, É., *De la définition des phénomènes religieux*, Journal sociologique, 2002.

Mathieu, F. et Hart, F., *Representations of the Quebec nation through reactions to Bills 21 and 96: an analysis of editorials and Op-eds in English-language media*. *Frontiers in Political Science*, 2024.

Parenteau, D., *Précis républicain à l'usage des Québécois*, Montréal, Fides, 2014.

Vallée, V., *La différence québécoise : un modèle de liberté, d'égalité et de coopération*, Institut de recherche sur le Québec, 2025.

Warren, J.-P., et Meunier, E.-M., *Sortir de la « Grande noirceur » : L'horizon « personnaliste » de la révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2002.